

VAL-D'OISE

Numéro de l'assuré : 1 84 09 99 351 496 30

Nom de l'assuré :

ADOUANI RIADH

Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli.

Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple !

**3646** Service gratuit  
+ prix appel

A l'attention de :

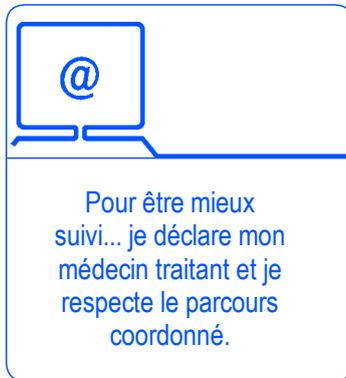
ADOUANI JULIA

ASSURANCE MALADIE DU VAL D'OISE  
95017 CERGY-PONTOISE CEDEX

M. ADOUANI RIADH  
1 ALL DU CEDRE  
95170 DEUIL LA BARRE

mon  
parcours  
d'assuré

Le 30/11/2022



## > MON ATTESTATION DE DROITS À L'ASSURANCE MALADIE

Madame,

Vous êtes affiliée à un régime d'assurance maladie pour la protection de votre santé.

**Pour faire valoir vos droits, vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.**

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance, pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.

Avec toute mon attention,

vos correspondants de l'Assurance Maladie

0641v1.76



### La mise à jour de ma carte Vitale, c'est maintenant !

Des bornes de mise à jour sont à ma disposition dans toutes les caisses d'assurance maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.



Votre attestation de droits à l'assurance maladie à présenter aux professionnels de santé

VAL-D'OISE

Numéro de l'assuré : 1 84 09 99 351 496 30

Nom de l'assuré :

ADOUANI RIADH

## Attestation de droits à l'assurance maladie

Valable du 30/11/2022 au 29/11/2023 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale	Code gestion	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur
01 951 8954	10	1 84 09 99 351 496 30	
Bénéficiaires(s) nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage	N° de sécurité sociale du bénéficiaire (pour information)		Né(e) le / rang
ADOUANI JULIA a déclaré un médecin traitant	2 22 09 95 313 038 68		21/09/2022 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

*Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Directeur de votre organisme d'assurance maladie ou de son Délégué à la Protection des Données. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.*

*La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.114-17-1 du Code de la Sécurité Sociale.*